

Le corset-siège

Vous venez de prendre possession d'un appareil d'orthopédie qui vous a été délivré par ICEO Orthopédie

Pourquoi une notice ?

Cette notice vous apprendra à bien connaître l'appareil de votre enfant et à en observer les règles élémentaires d'utilisations, dans le respect des obligations prescrites par votre médecin, conformément à la réglementation en vigueur 2017 / 745.

Pour profiter de son efficacité maximale dans les conditions de sécurité optimale, il vous revient d'en surveiller l'état et de faire effectuer les contrôles nécessaires auprès de votre orthoprothésiste ICEO.

Ces précautions prolongeront la vie de cet appareil la santé et le bien-être de votre enfant.

Bonne lecture !

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.

Description :

Le corset siège est une orthèse de maintien en station assise réalisée sur le patient enfant par le biais d'une prise de mesures par CFAO ou d'un moulage quelle qu'en soit la technique. Il est constitué d'une coque montant jusqu'à l'épine de l'omoplate ou la base du cou, ou s'arrêtant à la charnière dorso-lombaire lorsque cette précision de hauteur est mentionnée et justifiée sur la prescription médicale.

MODELE

Rigide
Mousse

COMPOSITION :

Accoudoirs
Appui-tête
Housse
Mentonnière
Plot amovible
Segments jambiers
Segments pédieux
Système de sangles et plastron
Repose-pieds
Support roulant, pivotant et inclinable
Système d'inclinaison du socle
Tablette

MATERIAU :

Alliage métallique
Colle Néoprène
Cuir
Fibres textiles
Mousse de Garnissage
Plastique

Fonctionnement :

➤ La posture est réglée par la forme de la coque.

Sa découpe et le dimensionnement des appuis sous-auxillaires, des segments jambiers et des autres accessoires sont réalisés selon les nécessités médicales précisées par le médecin spécialiste.

Utilisation :

➤ **Conformez-vous strictement à la prescription médicale**

- L'enfant est placé habillé dans le corset-siège.

Ce dispositif médical a été réalisé par la Société ICEO et respecte la prescription médicale prescrite par le Docteur

➤ **Mise en place**

- La mise en place se fera en veillant à ce que votre enfant soit correctement positionné au fond de l'assise, en prenant garde à ce que les différents systèmes de maintien soient de serrage suffisant, conformément aux indications du médecin spécialiste.

Précautions d'emploi :

- Le corset-siège ne doit pas être substitué à un siège auto.
- Il est important de suivre les conseils de votre orthoprothésiste pour des utilisations particulières comme à l'extérieur de l'établissement d'accueil.



Garantie - Contrat :

Si le corset-siège identifié dans cette notice devait présenter un défaut de fabrication ou de matériau, pendant la durée légale de l'utilisation de l'appareil (un an) hors évolutions morphologiques et/ou pathologiques de votre enfant, nous procéderions gratuitement à la remise en état ou au remplacement de l'élément défectueux. Les pièces détachées d'origine sont garanties dans les délais et les conditions d'utilisation,

Cette garantie ne couvre pas les cas de mauvais traitement flagrants, ni les dommages résultant de réparations ou modifications effectuées par des tiers. Cette garantie exclue également les adjonctions telles que les bretelles, les tracteurs, les garnitures, le revêtement mousse, les pièces élastiques ou caoutchoucs.

Si des troubles liés au port de cet appareil se manifestent, nous vous conseillons de nous contacter afin d'intervenir dans les plus brefs délais.

*Cette garantie est valable auprès de tous les membres du groupe **Ortho Team** sur présentation de ce document.*

Un forfait « frais de réparations » est pris en charge par le régime obligatoire. En cas de dépassement de ce forfait, une prescription médicale sera demandée.

Charte Ortho Team

Les membres adhérents du groupe ortho team, tous professionnels paramédicaux, spécialistes de l'Ortho-prothèse et/ou de l'Orthopédie Orthèse s'engagent à respecter et à faire respecter dans leurs entreprises les 12 règles suivantes dans leur intégralité.

1. Assurer la meilleure qualité » d'accueil, d'écoute et de conseil au patient.
2. Garantir le meilleur choix d'appareillage en toute objectivité dans l'intérêt unique du patient.
3. Garantir la meilleure qualité des appareils délivrés.
4. Assurer le meilleur service et la plus grande disponibilité qu'est en droit d'attendre le patient.
5. Assurer le suivi d'un appareillage réalisé par un confrère membre du groupe et appliquer les garanties nationales propres au groupement.
6. Respecter la libre concurrence et entretenir les meilleures relations avec l'ensemble des confrères de nos professions
7. Entretenir avec le milieu médical et paramédical un dialogue professionnel et constructif pour une parfaite coordination dans l'intérêt du patient.
8. Entretenir avec les administrations et organismes de prises en charge, des relations régulières, constructives et courtoises.
9. Être ouvert à toute innovation technologique, se donner les moyens d'en acquérir la maîtrise et utiliser celle-ci au service des patients.
10. Favoriser la formation de son personnel aux techniques nouvelles en matière d'appareillage.
11. Faire face aux obligations légales afférentes aux entreprises et respecter la législation en vigueur.
12. Manifester jour après jour honnêteté, correction et savoir-vivre.

Notice d'utilisation

Corset siège